Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le 13/11/2023

ID: 036-283600120-20231107-BU_20231107_004-DE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'INDRE

BUREAU

Séance du 7 novembre 2023

Délibération BU_20231107_004

Marchés d'assurances pour les besoins du SDIS

VOTE: Adopté par 3 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

2 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le choix de la commission d'appel d'offres en date du 2 novembre 2023 ;

DECIDE :

Article unique. Les marchés à passer avec les organismes d'assurance retenus par la commission d'appel d'offres en date du 2 novembre 2023, tels qu'indiqués dans l'annexe ci-jointe, sont approuvés et le président, ou son représentant, est autorisé à les signer.

Marc FLEURET

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux adressé au Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre ou d'un contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges.